

Crèche Pic et Plume
40 allée des Allobroges
74320 SEVRIER
Tél : 04 50 52 41 65
picetplume@sevrier.fr

Critères d'admission de la crèche Pic et Plume

Sont étudiées en priorité, les demandes des familles :

- Déjà présentes à la crèche.
- Dont l'ainé fréquente la crèche et le fréquentera l'année suivante.
- Habitant la commune (une famille qui déménage au cours d'année ne verra pas son contrat se renouveler l'année suivante).
- Dont l'un des parents travaille sur la commune si des places restent disponibles après avoir étudié les demandes des habitants de Sevrier.
- Habitant en dehors de la commune, se verront attribuer une place s'il en reste de disponible après étude des dossiers de demandes de pré-inscription des habitants de la commune de Sevrier et des personnes travaillant sur la commune de Sevrier.

Lorsque vous déposez une demande de place en crèche, celle-ci est étudiée au regard d'un barème que nous avons reproduit dans les tableaux suivants. Plus votre situation obtient de points, plus vous êtes prioritaire.

Antériorité de la demande	
L'enfant est inscrit sur la liste d'attente sans interruption depuis plus d'un an	3 points
L'enfant est inscrit sur la liste d'attente sans interruption depuis plus de six mois et moins d'un an	2 points
L'enfant est inscrit sur la liste d'attente sans interruption depuis moins de six mois	1 point

Situation familiale	
Situation sociale particulière (parent mineur, parent protégé, grande précarité, famille monoparentale, parent malade, parent qui décède...)	7 points
Handicap du parent ou de l'enfant (sur justificatif)	7 points
Demande d'admission pour une grossesse multiple	3 points

Situation professionnelle (travail, réinsertion, étude)	
Famille monoparentale qui travaille, quelle que soit la quotité de temps de travail sur justificatif	7 points
Couple dont les 2 parents travaillent	5 points
Couple dont 1 parent travaille	3 points
Famille monoparentale qui ne travaille pas	2 points
Couple dont les 2 parents ne travaillent pas	1 point

Ces critères restent indicatifs. D'autres éléments viennent nuancer l'attribution des places en crèche, pour maintenir un fonctionnement équilibré.

- Les places disponibles dans la structure,
- L'âge de l'enfant,
- Le type de contrat demandé

A Sevrier, le 22/12/2025

Le Maire, Bruno Lyonnaz

